

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0821

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) :

Objet : Rapport des délégués de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest et Elior - Exercice 2020

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Rapporteur : Monsieur Bertrand Artigny

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0821**

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) :

Objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest et Elior - Exercice 2020

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

S'agissant de l'activité de restauration scolaire au sein des collèges métropolitains, la présente délibération a donc pour objet de prendre acte des rapports des délégataires de service public pour ce qui concerne l'exercice 2020.

I - Présentation générale du service de restauration scolaire des collèges métropolitains

Le territoire métropolitain compte 79 collèges publics dont 63 abritent une demi-pension dans leurs locaux. Les 16 autres collèges sont dits "hébergés", et les élèves vont déjeuner dans un autre collège ou un lycée.

Les 63 demi-pensions sont organisées selon les modalités suivantes :

- 38 en régie (5 en liaison froide et 33 en production sur place),
- 1 demi-pension en marché avec mise à disposition de personnel,
- 24 en délégation de service public (DSP) (8 en liaison froide et 16 en production sur place) en 4 lots et avec 2 délégataires.

Le nombre total de couverts servis en 2020 dans les collèges métropolitains s'élève à 1 882 718 repas contre 2 962 960 en 2019. Ce fort écart, à la baisse, est directement lié à la crise sanitaire.

II - Présentation du service de restauration des collèges métropolitains gérés sous forme de DSP

710 285 repas ont été servis en 2020 au titre des contrats de DSP, soit 38 % du nombre de couverts servis dans l'ensemble des collèges (36 % en 2019).

Le tableau ci-après présente les 4 contrats de DSP dits lots n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 concernant 24 collèges :

| Contrat | Délégataire | Mode de production | Collèges concernés |
|----------|-------------|--------------------|---|
| lot n° 1 | Scolarest | liaison froide | - Maryse Bastié (Décines-Charpieu) - Georges Brassens (Décines-Charpieu) - Christiane Bernardin (Francheville) - Molière (Lyon 3ème) - Clément Marot (Lyon 4ème) - Alice Guy (Lyon 8ème) - Marcel Pagnol (Villeurbanne) - Simone Lagrange (Villeurbanne) |
| lot n° 2 | Scolarest | sur place | - Lucie Aubrac (Givors) - Émile Malfroy (Grigny) - Pierre Brossolette (Oullins) |
| lot n° 3 | Scolarest | sur place | - Pablo Picasso (Bron) - Raoul Dufy (Lyon 3ème) - Gilbert Dru (Lyon 3ème) - Professeur Dargent (Lyon 3ème) - Évariste Galois (Meyzieu) - Jean Macé (Villeurbanne) - Louis Jouvét (Villeurbanne) |
| lot n° 4 | Elior | sur place | - Charles Sénard (Caluire-et-Cuire) - André Lassagne (Caluire-et-Cuire) - Jean de Tournes (Fontaines-sur-Saône) - La Tourette (Lyon 1er) - Jean Moulin (Lyon 5ème) - Jean Renoir (Neuville-sur-Saône) |

III - Indicateurs d'activité

Le tableau ci-après précise le nombre de repas servis en 2019 et 2020 par contrat de DSP :

| Contrat | Délégataire | Nombre de repas servis en 2019 | Nombre de repas servis en 2020 |
|----------|-------------|--------------------------------|--------------------------------|
| lot n° 1 | Scolarest | 251 090 | 167 315 |
| lot n° 2 | Scolarest | 98 835 | 64 282 |
| lot n° 3 | Scolarest | 326 617 | 212 733 |
| lot n° 4 | Elior | 387 033 | 265 955 |

IV - Indicateurs financiers

Le coût de revient par repas et les principaux postes (en €) qui le constituent sont présentés ci-dessous :

| Contrat | Délégataire | Frais de personnel | Denrées (net des remises, rabais et ristournes) | Autres charges | Coût de revient |
|----------|-------------|--------------------|---|----------------|-----------------|
| lot n° 1 | Scolarest | 3,40 | 1,57 | 2,19 | 7,16 |
| lot n° 2 | Scolarest | 3,85 | 1,37 | 2,32 | 7,54 |
| lot n° 3 | Scolarest | 3,24 | 1,43 | 1,84 | 6,51 |
| lot n° 4 | Elior | 2,50 | 1,81 | 1,42 | 5,74 |

Étant toutefois précisé :

- qu'il s'agit du coût de revient moyen par repas et par délégataire tel qu'il ressort des comptes d'exploitation annuels,

- qu'il ne s'agit pas du coût facturé à la Métropole puisqu'est facturé à la Métropole le coût par repas figurant au contrat,

- qu'il ne s'agit pas du coût payé par les familles puisqu'en application de tarifs sociaux votés par la Métropole, les familles payent un prix au couvert qui est fonction de leur quotient familial (4 tarifs allant de 1 à 3,90 €). La différence entre le prix contractuel et le prix réellement payé par les familles fait l'objet d'une compensation versée par la Métropole au délégataire.

Les résultats financiers présentés pour chacun des contrats sont les suivants (en €) :

| Contrat | Délégataire | Prix au 1 ^{er} janvier 2020 | Produits (en €) | Charges (en €) | Résultat 2020 (en €) |
|----------|-------------|--------------------------------------|-----------------|----------------|----------------------|
| lot n° 1 | Scolarest | 5,087 | 861 666 | 1 197 925 | - 336 259 |
| lot n° 2 | Scolarest | 5,632 | 363 390 | 484 612 | - 121 222 |
| lot n° 3 | Scolarest | 4,802 | 1 030 599 | 1 385 210 | - 354 611 |
| lot n° 4 | Elior | 4,487 | 1 269 320 | 1 525 716 | - 256 396 |

V - Faits marquants de l'exercice 2020

L'exercice 2020 a été fortement impacté par la crise de la Covid-19 avec des périodes de fermeture, de demi-jauges et une succession de protocoles sanitaires contraignants. La crise sanitaire a entraîné des baisses de fréquentations importantes des restaurants scolaires : pour les DSP, ce sont en moyenne - 33 % de repas en moins en 2020 par rapport à 2019.

Le contrôle des DSP s'est renforcé depuis 2020 au travers des missions de contrôles sur place et sur pièces confiées à un assistant à maîtrise d'ouvrage.

VI - Conclusion

Les rapports des délégataires ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 26 octobre 2021. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de les examiner pour en prendre acte ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2020 produits au titre des DSP de la restauration scolaire dans les collèges, par les sociétés Scolarest et Elior.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-272417-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021 |
|---|